



Élève x

École x

Classe x

Reggio Emilia, Octobre 2024

Chère famille,

ci-dessous vous trouvez toutes les informations nécessaires pour utiliser le service de cantine scolaire.

COMMENT FONCTIONNE LE PAIEMENT

À chaque utilisateur est assigné un code personnel qui restera valable pour l'élève pendant toutes les années de son/sa parcours scolaire et qui est utilisé autant pour le paiement que pour réserver les repas. Le code attribué à l'élève est comme ceci ci-dessous :

code xx

Les repas sont achetés directement chez CIRFOOD s.c., une entreprise qui fournit des repas aux écoles de Mantoue, avec un système PRÉPAYÉ : les repas doivent être achetés à l'avance, dans le nombre souhaité, avant d'être consommés (comme pour recharger votre téléphone portable : il y a un crédit qui est ensuite déduit en fonction des repas consommés, sans payer de montant fixe).

Les modalités d'achat sont les suivantes :

NOUVEAUTÉ À PARTIR D'OCTOBRE 2024 – PAIEMENT AVEC PAGOPA en vous connectant au lien du Module Web Portail Parents (<https://schoolesuite.it/default1/mantova>), en vous connectant avec Spid ou avec les identifiants connectés au parent payant indiqué lors de l'inscription, ce sera possible de :

- ✓ Recharger avec paiement online en choisissant parmi les modes disponibles (carte de crédit, prélèvement sur compte bancaire ou autres modes).

En cas de paiement par carte de crédit, après avoir saisi les détails de votre carte, le système vous proposera le prestataire de services de paiement (PSP) qui propose les conditions les plus avantageuses.

En cas de paiement par prélèvement sur compte bancaire, vous devrez choisir votre banque (si présente parmi celles proposées et accréditées par AgID) puis suivre le parcours proposé.

En cas de paiement avec d'autres modes de paiement, vous devrez choisir celui dont vous disposez parmi les modes proposés puis poursuivre le chemin proposé.

- ✓ Générer un « avis de paiement », contenant le code d'identification du paiement lui-même (IUV), indispensable pour réaliser la recharge chez un des Prestataires de Services de Paiement (PSP) implantés sur le territoire. Cet avis de paiement peut également être payé avec Internet banking si les paiements PagoPA sont activés.

Les Prestataires de Services de Paiement (PSP) sont des institutions financières autorisées par AgID pour l'acceptation des paiements des citoyens, par exemple les principales banques, ATM, les buralistes avec LIS... (le citoyen peut utiliser n'importe quel PSP sur tout le territoire national). Autant de l'application que du portail Web, il sera possible de payer le même service pour plusieurs enfants avec un seul coût de

commission.

Le mode de paiement avec PagoPA remplace le mode de Recharge online par carte bancaire et « ma banque » à partir du 01/10/24. Cela permettra aux citoyens de continuer à payer pour le service en modalité électronique, élargissant ainsi les options de paiement.

PAIEMENT CHEZ LES COMMERÇANTS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE en allant dans les points de retrait conventionnés et en communiquant au commerçant votre code personnel (PAN) et la somme à payer. Le commerçant procédera à une « recharge » en créditant la somme sur le code personnel de l'enfant.

Dessous vous trouverez les points de recharge actuellement actives sur le territoire

| | |
|--|---|
| Bar Self Service RITA IES (di CIRFOOD) | Via Brennero 31 (c/o distributeur Q8) |
| Cartoleria Munaro Giulia e C | V.le Gobio 13 |
| Tabaccheria Via Roma 15 di Fiorio | V. Roma 15 |
| Tabaccheria Rouge et Noir | V. Carlo Goldoni 2/B **seulement avec pos ** |

PAIEMENT PAR DÉBIT AUTOMATIQUE SUR COMPTE BANCAIRE (SDD)

Les parents intéressés à ce type de paiement pourront demander les formulaires d'activation en écrivant à l'adresse e-mail suivante : scuole.mantova@cirfood.com. Une fois rempli, signé et re-envoyé par email, CIRFOOD s.c. demandera le paiement d'une échéance fixe de € 104,00 à votre banque qui vous sera facturé à chaque fois que votre crédit sera épuisé.

COMMENT FONCTIONNE LA RÉSERVATION DE REPAS

Chaque classe dispose d'une liste d'élèves sur laquelle les présences ou les absences à la cantine sont enregistrées quotidiennement. Les données sont enregistrées à l'aide d'un tableau dans chaque classe avant 9h30 chaque matin. Si l'élève doit partir avant cette heure, il suffit de signaler ce changement à l'école qui annulera la réservation. Si le signalement d'absence à la cantine arrive après 9h30 le repas sera préparé et facturé en conséquence.

MONITORAGE DU COMPTE ÉLECTRONIQUE

Les parents peuvent consulter directement et à tout moment les relevés bancaires de leurs enfants (repas consommés et recharges effectuées) par le Module Web Portail Parents https://www.schoolesuite.it/default1/NSC_Login.aspx?installation_code=mantova ou par le Site Internet de la Commune de Mantoue à l'adresse www.comune.mantova.it et ensuite à la partie dédié aux « Services online ».

Si le système indique que le crédit est épuisé, un message SMS d'avertissement vient automatiquement envoyé sur le téléphone portable afin que les parents puissent recharger avec les modalités de paiement décrits.

L'APP SPAZIO SCUOLA est également disponible et peut être téléchargée gratuitement depuis le « Play Store » (Android) ou « App Store » (iOS) en recherchant « Spazioscuola ». Une fois téléchargé, il doit être activé avec le CODE 7843791201.

Si à la fin de l'année scolaire l'élève dispose d'un solde créditeur (positif), ce crédit sera automatiquement reporté à l'année scolaire suivante. Dans le cas où l'étudiant ne fréquente plus la cantine, le remboursement du solde ou le transfert du crédit pourra être demandé au CIRFOOD s.c. au frère/sœur éventuel.

TARIFS – COÛT DU REPAS ET/OU CONCESSIONS DEMANDÉES

La Commune a fixé les tarifs du service de cantine répartis en fonction de la situation économique des familles :

| CERTIFICATION ISEE | Tarifs par repas |
|---|------------------|
| De € 0 à € 5164,00 | € 1,00 |
| De € 5164,01 à € 10329,00 | € 2,00 |
| De € 10329,01 à € 15493,00 | € 3,00 |
| De € 15493,01 à € 22724,00 | € 4,71 |
| De € 22724,01 pour écoles avec plats à emporter | € 4,91 |
| De € 22724,01 pour écoles avec cuisine interne ou les élèves résidant en dehors de la commune | € 5,10 |

Réductions possibles pour les résidents : aux familles avec 2 enfants fréquentant les cantines scolaires de la Commune de Mantoue et dont les revenus ISEE sont compris entre 5.164,00 et 22.724,00, une réduction de 50% sera appliquée sur le frais de scolarité du fils aîné. Dans les familles dont le revenu ISEE est inférieur à 22.724,01 avec 3 enfants mineurs fréquentant les cantines scolaires de la Commune de Mantoue, l'aîné paiera la totalité des frais (maximum ou réduit selon les revenus de l'ISEE) et les enfants suivants paieront 50% des frais qui leur aurait été attribuée.

Ceux qui souhaitent obtenir des réductions ou des exemptions sur le paiement du prix du repas doivent présenter demande en envoyant le formulaire approprié par e-mail à rette.scolastice@comune.mantova.it au Secteur des Services Éducatifs et de l'Instruction Publique de la Commune de Mantoue avant le 31 août chaque année pour obtenir ainsi la réduction dès le 1er jour où l'enfant utilise le service cantine scolaire pendant le mois de septembre.

Ceux qui souhaitent demander des réductions sur les repas mais qui ne l'ont pas fait avant la date limite du 31 août fixée par la Commune, peuvent encore le faire, à compter du mois suivant (c'est-à-dire que les réductions demandées en septembre seront valables à partir du 1er octobre, celles demandées en octobre seront valables à partir du novembre et ainsi de suite...).

Les bureaux sont disponibles pour informations et précisions aux heures d'ouverture au public suivantes, sur rendez-vous : Via Conciliazione 128 – du lundi au samedi inclus, de 8h30 à 11h30 ; lundi et jeudi après-midi de 14h30 à 16h30, ou aux numéros de téléphone : 0376 3768857/861/894.

CERTIFICATION DE DEDUCTION DES DEPENSES DE CANTINE SCOLAIRE (DECLARATION FISCALE 730)

Afin de pouvoir déduire fiscalement les dépenses engagées pour les cantines scolaires, le parent pourra exposer un document élaboré par CIRFOOD s.c. qui certifiera le total payé au cours de l'année civile. Ce document peut être téléchargé indépendamment online (CHAQUE ANNÉE À PARTIR DU MOIS DE MARS) en vous connectant au portail parents (Spazio Scuola, comme décrit ci-dessus) et en accédant à la rubrique « documents disponible ».

Pour ceux qui ont des difficultés techniques ou des demandes de précisions, vous pouvez contacter CIRFOOD s.c. aux références indiquées au bas des informations suivantes. N'oubliez pas qu'avec l'entrée en vigueur de la loi du Budget 2020, pour pouvoir bénéficier des déductions IRPEF pour les paiements relatifs

aux cantines scolaires, ils doivent avoir lieu uniquement avec des instruments traçables (par exemple SDD, POS, pagobancomat, paiements online).

DEMANDES RÉGIMES SPÉCIAUX

Les demandes de régimes particuliers doivent être soumises lors de l'inscription online en saisissant les documents requis ; au cours de l'année scolaire, ces demandes et/ou corrections doivent être communiquées au secteur des services éducatifs et Instruction Publique de la Commune de Mantoue – Via Conciliazione 128 (tél. 0376 376 877/866) et email : pubblicaistruzione@comune.mantova.it

RETRAIT DU SERVICE DE CANTINE SCOLAIRE

L'Administration Communale (D.G.C. n° 63 du 13/3/2012) a prévu le retrait du service de cantine scolaire pour les élèves dont les familles ne sont pas à jour de leurs paiements (donc, qui ont des dettes envers l'administration). En fait, les enfants des familles qui ne régulariseront pas les paiements, même à travers la proposition d'un plan de remboursement (qui, s'il est autorisé, devra être ponctuellement respecté), seront en effet retraités car ils ne se considéreront plus inscrits au service de cantine. Défaut de la régularité des paiements ça sera également impossible l'inscription aux autres services municipaux (CRED, crèches, bus scolaires, etc.).

En cas de difficulté réelle et justifiée, la famille doit contacter le secteur des services éducatifs et Instruction Publique de la Commune de Mantoue – Via Conciliazione 128 (tél. 376857/894/861) pour que la Commune puisse évaluer comment la soutenir.

Pour toute précision vous pouvez contacter le bureau des tarifs du CIRFOOD s.c. aux références suivantes :

- Téléphone : 0376/266001 int. 4 de 9h00 à 14h00

- E-mail : scuola.mantova@cirfood.com

COMUNE DI MANTOVA

Settore Servizi Educativi e Pubblica Istruzione

CIRFOOD s.c.

Ufficio rette scolastiche